

# Mesures de soutien en faveur des travailleurs indépendants (Patentés) dans le cadre de la crise COVID19



## ÉTAT



### Fonds de solidarité

#### Conditions

Dispositif destiné aux entreprises de moins de 51 salariés qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative et/ou qui ont subi une perte d'au moins 50 % du CA au cours du mois au titre duquel la demande est faite, par rapport à N-1

#### Aides

Aide de 178 988 CFP à 1 193 315 CFP, fixée en fonction de l'activité de l'entreprise et du pourcentage de perte de chiffre d'affaires.

#### Contacts

Dépôt d'une demande sur la plateforme [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### Prêt garanti par l'État (PGE)

#### Conditions

Entreprises de moins de 5 000 salariés dont le CA annuel < 179 milliards XPF

#### Aide

Prêt de trésorerie octroyé avant le 30/06/21 pouvant couvrir jusqu'à 3 mois de CA. Garantie de l'État de 70 % à 90 %. Différé d'amortissement sur 1 an + amortissement sur 1 à 5 ans supplémentaires

#### Contact

Demande à formuler auprès des établissements bancaires

### Médiation de crédit – IEOM

#### Conditions

Toutes les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités

#### Aide

Dispositif de médiation destiné aux entreprises confrontées à des refus de financement, à la résiliation de concours bancaires existants ou à des difficultés rencontrés avec l'assurance-crédit

#### Contact

Dossier à télécharger sur ce lien : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/> et à envoyer à : [mediation.credit.988@ieom.nc](mailto:mediation.credit.988@ieom.nc)

## GOUVERNEMENT



### Report des charges fiscales

#### Aide

Possibilité de reporter les échéances de paiement de l'IRPP

#### Contact

Paierie : [T162005@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:T162005@dgfip.finances.gouv.fr)

## PROVINCES



### Province Sud

**Plan d'urgence de soutien aux entreprises et patentes durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale**

#### Conditions

Entreprises dont le siège social est situé en province Sud et dans l'activité de l'hébergement, du transport, de la vente et de l'organisation de voyages, de l'animation à caractère touristique et de l'évènementiel qui peuvent justifier d'une perte de CA mensuel de plus de 90 %

#### Aide

Aide à la trésorerie d'un montant de 1,5 million XPF/mois renouvelable tous les mois jusqu'en décembre 2020

#### Contact :

Province Sud – DEFE :  
[entreprises.covid19@province-sud.nc](mailto:entreprises.covid19@province-sud.nc)  
<https://www.province-sud.nc>

### Province Nord

Les entreprises en difficulté sont invitées à contacter la province Nord à [infocovid19@province-nord.nc](mailto:infocovid19@province-nord.nc)

### Province des Îles Loyauté

Les entreprises en difficulté sont invitées à contacter la province des îles Loyauté à [economie@loyalty.nc](mailto:economie@loyalty.nc)

# Mesures de soutien en faveur des entreprises dans le cadre de la crise COVID19



ÉTAT



## Avances et prêts de l'État

### Conditions

Entreprises stratégiques qui ne trouvent aucune solution de financement :

- qui n'ont pas bénéficié d'un PGE ou d'un PGE insuffisant pour relancer leur exploitation ;
- qui justifient de perspectives réelles de redressement de l'exploitation.

### Aide

Avances remboursables et prêts dans la limite de 25 % du CA (entreprises créées avant le 1er janvier 2019) ou dans la limite de 2 ans de la masse salariale estimée (entreprises créées après le 1er janvier 2019) :

- avances remboursables : de 11 933 170 XPF à 95 400 000 XPF, remboursable sur 10 ans ;
- prêts : au-delà de 95 400 000 XPF, remboursable sur 6 ans (dont 1 an de différé)

### Contact

Demande à formuler auprès du Haut-commissariat avant le 15 décembre 2020 :

[aidetresorerie@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:aidetresorerie@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

GOVERNEMENT

PROVINCES